

Conditions de garantie 2022 Q3 Thermia - GeoTherma



Conditions de garantie de base à partir de 1/01/2022.

A parti du 1er janvier 2022 les conditions de garantie suivantes s'appliqueront à tous les produits de Thermia fournis (pompes à chaleur géothermique, pompes à chaleur aérothermiques, ballons d'eau chaude sanitaire et ballon tampon) distribués par Geotherma srl, Ambachtenstraat 14a, 3210 Lubbeek.

Ces nouvelles conditions de garantie remplacent toutes les conditions précédentes.

Le régime de garantie est uniquement applicable sur les produits de Thermia livrés et installés en Belgique ou au Le Grand-Duché de Luxembourg.

Le régime de garantie est applicable pour les erreurs de fabrication, de matériel ou de design.

Description de garantie de base :

Geotherma srl fournit **24 mois (2 ans) de garantie omnium** sur toutes les pompes à chaleur, ballons d'eau chaude sanitaire et ballons tampon à compter de la date figurant sur la facture d'achat. La garantie ne peut être mise en œuvre plus de 36 mois après la date de fabrication. La garantie comprend la réparation ou le remplacement des composants ainsi que les heures prestées et les déplacements associés.

Geotherma srl fournit **120 mois (10 ans) de garantie matériel** sur le compresseur d'une *Thermia Calibra (duo)*, *Calibra cool*, *Calibra eco (duo)*, *Atlas (duo)* et *Mega* mis en service per Geotherma srl.

Geotherma srl fournit **60 mois (5 ans) de garantie matérielle** sur le compresseur d'une *Thermia iTec eco* et *Athena* mis en service per Geotherma srl.

Conditions garantie de base:

- Le produit de Thermia est installé par un installateur agréé par GeoTherma srl.
- Le produit de Thermia est livré et mise en service par Geotherma srl.
- La garantie est valable dans les périodes de garantie définies.
- Le produit Thermia:
 - Est installé selon une des configurations hydrauliques et électrique reconnus par Geotherma.
 - Est protégé hydrauliquement par des séparateurs de boues (magnétique), soupapes de sécurité et vases d'expansions sur tous les circuits et dispose d'un réducteur de pression sur le circuit sanitaire.
 - Est protégé électriquement conformément aux prescriptions de l'appareil concerné.
 - Est utilisé uniquement conformément à l'application décrite, étant la production ou le stockage d'eau de chauffage, d'eau de refroidissement ou d'eau chaude sanitaire.
- L'eau sanitaire utilisée dans le produit Thermia:
 - Doit répondre aux normes applicables par les sociétés des eaux et doit être exempt de contaminations.
- L'eau de chauffage utilisée:
 - S'applique après un rinçage et un nettoyage en profondeur des circuits concernés.
 - Contient une dureté de l'eau entre 5°F et 25°F (degrés français) ou 3°D et 14°D (degrés allemands).
 - Est exempt de contamination.
 - Est systématiquement filtrée en utilisant une séparateur of filtre de boue.
 - N'affecte pas les pièces de la produit Thermia par des caractéristiques corrosif ou trop adoucie.
 - Peut contenir du glycol pour la circuit primaire de la pompe a chaleur géothermique.
- Le droit de garantie doit être effectuée auprès de l'installateur agréé qui avait fourni et/ou installé l'appareil Thermia.
- La garantie s'applique uniquement sur la réparation ou le remplacement des pièces nécessaires. La demande de garantie ne peut jamais donner lieu à une demande d'indemnisation pour des conséquences liées au défaut initial.
- Une réparation ou un remplacement sous garantie est toujours effectué par réalisée par GeoTherma srl.
- Les réparations ou remplacements effectués, sous garantie ou non, ne donnent pas lieu à une extension de la garantie initialement accordée. La pièce réparée ou remplacée est couverte par une garantie individuelle de 24 mois (2 ans).
- La garantie matériel en vigueur de 120 mois (10 ans) sur le compresseur ne s'applique pas sur l'onduleur du compresseur.
- La garantie matérielle en vigueur de 120 mois (10 ans) sur le compresseur n'est valable qu'en cas de mise en service par GeoTherma srl.
- Le défaut n'est pas causé par:
 - Surpression ou sous-pression hydraulique.
 - Surtensions ou sous-tension électrique (y compris coup de foudre).
 - Perte d'une phase électrique.
 - Congélation ou température trop élevée.
 - Raccordement hydraulique ou électrique incorrectes.
 - Négligence de la part de l'installateur ou de l'utilisateur.
 - Utilisation incorrecte.
 - Dépôt calcaire.
- Le remplacement des joints, le nettoyage des filtres, faire l'appoint d'eau sur l'installation ou programmer les paramètres ne sont pas couverts par la garantie.
- Afin de faire valoir la garantie, l'installation ne peut jamais être modifier hydrauliquement ou électriquement après la mise en service par Geotherma srl.